

Secrétariat

Attn:

- Athlètes des cadres national, junior, espoirs et leurs parents en gymnastique artistique masculine, gymnastique artistique féminine, gymnastique rythmique, trampoline
- Centres régionaux de performance (instances responsables et chefs entraîneurs)
- Chefs entraîneurs de la Fédération suisse de gymnastique

Aarau, le 15 décembre 2020

Règlement sur le dopage

Tous les athlètes sont soumis au Règlement sur le dopage d'Antidoping Suisse et de la FIG. La version approuvée du [statut concernant le dopage de Swiss Olympic 2021](#) ainsi que les dispositions d'exécution correspondantes entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Les principales informations sont résumées ci-après à votre attention :

1. Responsabilité

L'observation des prescriptions est de la seule responsabilité de l'athlète. Le statut concernant le dopage de Swiss Olympic ainsi que les dispositions d'application y relatives sont disponibles sur format électronique sous :

<http://www.antidoping.ch>. Informations sur [Gymnastes – Fédération suisse de gymnastique - FSG \(stv-fsg.ch\)](#) pour les principales informations dans le domaine de la lutte contre le dopage.

2. Contrôles antidopage

Des contrôles inopinés peuvent avoir lieu lors de toutes les compétitions en Suisse et à l'étranger ainsi qu'hors compétition. Les athlètes auxquels il est demandé de se soumettre à un contrôle antidopage doivent suivre les instructions.

3. Liste des substances et méthodes interdites

La liste annuelle des substances et méthodes interdites publiées par Antidoping Suisse est consultable sous <https://www.antidoping.ch/de/gesetze-und-richtlinien/privatrecht/dopingliste>. Cette liste est adaptée chaque année.

Base de données sur les médicaments Global DRO

La base de données sur les médicaments Global DRO renseigne les **athlètes** et leur entourage sur le statut de dopage de certains médicaments quotidiens spécifiques. Etablie sur la base de la **liste anti-dopage** actualisée de l'AMA, elle ne contient aucune information sur les compléments alimentaires. Chaque médicament doit être vérifié par le biais de la recherche de médicaments avant d'être utilisé.

La liste de médicaments est disponible via un moteur de recherche sous www.antidoping.ch. Elle peut également être consultée en téléchargeant gratuitement l'application mobile (iOS et Android).

4. Déclaration d'engagement

Les membres des cadres de la relève, junior, national et élargi en GAM, GAF, GR et TR sont tenus de signer une déclaration d'engagement. Celle-ci doit être visée puis retournée pour la fin février 2021 au secrétariat du sport d'élite. Les chefs entraîneurs des centres régionaux s'engagent à respecter ce délai.

Pour trouver la déclaration, se rendre sur le site:

Turner/-innen - Schweizerischer Turnverband - STV (stv-fsg.ch)

5. Devoir d'annonce

Etant donné qu'aucun athlète de la Fédération suisse de gymnastique n'est actuellement enregistré dans un groupe cible d'Antidoping Suisse ou de la FIG, ce devoir d'annonce tombe.

Pour de plus amples informations sur les groupes cibles, prière de consulter le site

www.antidoping.ch.

Nouvelle situation concernant la protection des lanceurs d'alerte

Les athlètes ou d'autres personnes (de l'encadrement par exemple) seront passibles de sanction à l'avenir s'ils s'abstiennent de dénoncer aux instances concernées des infractions aux dispositions antidopage ou au droit concernant la lutte contre le dopage. Cela devrait permettre de mieux protéger les lanceurs d'alerte. Toute mention et tout soupçon d'un éventuel cas de dopage peut être transmis de manière anonyme à Antidoping Suisse.

6. Autorisation à des fins d'usage thérapeutique (AUT)

Membres du cadre avec licence FIG

- Toutes les demandes d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques doivent être déposées auprès de la FIG via ADAMS. Les instructions de dépôt d'une demande d'un compte « ADAMS » figurent sur le site de la FIG : www.fig-gymnastics.com/medical
- Après réception des données (1-2 jour(s) ouvré(s) normalement), la demande peut être déposée directement sur ADAMS.
- Envoyer une copie de la demande à Antidoping Suisse.

Entrée en fonction du pool AUT

Une nouveauté d'importance figure dans les Prescriptions d'exécution sur les autorisations à des fins d'usage thérapeutique : dorénavant, le pool AUT est chargé de définir au préalable, c'est-à-dire avant le début de la thérapie, qui doit être en possession d'une AUT valable.

L'introduction et diffusion s'effectuent d'entente avec les fédérations nationales de sport concernées et pour chaque sport. Informations détaillées sur ce thème dès le 1^{er} janvier 2021 sur www.antidoping.ch/atz-pool.

Membres du cadre sans licence FIG

- Toutes les demandes d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques doivent être déposées auprès d'Antidoping Suisse. La demande doit être remplie en bonne et due forme par l'athlète et son médecin.
- La demande accompagnée de tous les documents médicaux nécessaires est à envoyer à : Antidoping Schweiz, Pharmazie und Medizin, Eigerstrasse 60, 3007 Berne
med@antidoping.ch fax: +41 31 550 21 09

7. Programme d'apprentissage en ligne Clean Winner

Tous les athlètes ayant signé la déclaration d'engagement sont tenus de suivre les sept modules du programme d'apprentissage en ligne Clean Winner mis à disposition par Antidoping Suisse (cf. fiche séparée à ce sujet).

8. Personne de contact en charge de la lutte contre le dopage à la Fédération suisse de gymnastique

Pour toutes vos questions portant sur le dopage, prière de prendre contact avec Oliver Bur, secrétariat FSG, Bahnhofstrasse 38, 5001 Aarau, 062 837 82 43, olivier.bur(at)stv.fsg.ch.

En vous remerciant de prendre connaissance de ce qui précède et de vous en tenir aux directives correspondantes je vous envoie mes meilleures salutations.

FEDERATION SUISSE DE GYMNASTIQUE

Division du sport d'élite



Anja Altorfer
Coordinatrice du sport d'élite



Bruno Cavelti
Coordinateur du sport d'élite

Ann. - Statut du dopage de Swiss Olympic 2021
- Clean Winner info utilisateur

Cc:

- Antidoping Suisse
- Olivier Bur
- Sandra Heeb
- Dr med. Christian Protte, SOMC
- Dr med. Pascal Vogt
- Dr Tanja Hetling
- Dr med. Sabine Arentz